# Louardi au Club de L’Economiste

Compte Test - 2013-12-24 20:52:00 - Vu sur pharmacie.ma

Pour contester le décret sur la baisse des prix, les trois associations représentant l'industrie du médicament ont sollicité une consultation auprès du cabinet Naciri et Associés Allen & Overy.Au Maroc, la loi 17-04 confie à l'autorité réglementaire de droit commun, le chef du gouvernement et au ministre de la Santé, le pouvoir de définir, par décret, les principes encadrant la réglementation des prix des médicaments. Le cabinet Naciri estime que le décret ne respecte pas cette logique en fixant directement les prix au lieu de s'en tenir à un schéma général.

Pour le ministre, les industriels ont le droit de défendre leurs intérêts et de contester la décision du gouvernement. Mais il prévient qu'il ne fera pas marche arrière sur la baisse des prix des médicaments. La décision est maintenant actée au terme «d'une soixantaine de réunions avec les opérateurs». Louardi rappelle que les pays du benchmark pour la réduction des prix avaient été choisis d'un commun accord avec les industriels. Plus de 60% des médicaments importés par le Maroc proviennent de ces 8 pays. «Nous avons intégré la Turquie car elle représente le pays d'Europe où le médicament est le moins cher. Ce qui permet de tirer les prix vers le bas», justifie Louardi. L'Arabie saoudite a également été intégrée car elle-même définit ses prix selon un benchmark de 32 pays.

Au terme des discussions entre le ministre et les industriels, un accord a été signé le 11 juillet 2012, fixant les principes généraux du décret. «Nous avons convenu de comparer les prix des médicaments en vente au Maroc à la moyenne du benchmark. Les prix supérieurs à cette moyenne devaient baisser. Par contre, les médicaments dont le prix était inférieur nedevaient pas augmenter», affirme le ministre. C'est le point de malentendu avec les laboratoires. En effet, le PV de la réunion du 11 juillet 2012 précise que «toutes les autres questions, telles que la hausse des prix trop bas (...) seront réétudiées dans une deuxième phase. D'où la déception des industriels. Le ministre dit ne pas vouloir fermer la porte du dialogue et suggère aux «laboratoires qui s'estiment lésés d'introduire un recours, dûment justifié».

Les industriels ne comptent pas lâcher prise et envisagent de porter l'affaire devant la justice. Le ministre annonce déjà que, le cas échéant, il ne manquera pas de revenir à la charge en passant par d'autres canaux. Quitte à assouplir la procédure d'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments importés. L'objectif étant d'introduire plus de concurrence dans le secteur. Le ministre affirme d'ailleurs qu'il est déjà en contact avec 23 industriels étrangers, notamment d'Inde, pour parer à toute rupture organisée des stocks de médicaments.